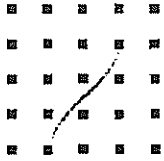


**Annexe 10 : Avis de l'IBPT concernant les
servitudes de télécommunication**

Bruxelles, le 11/07/2003



IBPT
Dossier Traité par :
PLETINCKX S. (F)
WAYEMBERGH B. (F)
TF : +32 2 226 88 79 (F)
+32 2 226 88 78 (F)
FAX : +32 2 226.88.82
E : freqadmin@bipt.be

WINDVISION
A l'attention de M. Jaap-Jan Ferweda
Geldennaaksevest 4
3000 LEUVEN

Votre lettre du	Vos références	Nos références (à rappeler s.v.p.)	Annexes
11/07/2003		03FRE/30472BWM/FIX/105/DIV	

Objet : Projet d'éoliennes sur la commune de Gesves (Projectcode PNA023BE)

Monsieur,

Votre lettre susmentionnée a retenu toute notre attention et après un examen de votre dossier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que de l'étude d'incidences réalisée par l'IBPT sur les falsceaux hertziens autorisés, il ressort que votre projet d'éoliennes de Gesves ne risque nullement d'interférer avec ceux-ci.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

R. JUBARY
CONSEILLER